

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 MARS 2021**

Convocation du 22/03/2021

Présents : Mmes Florence SOLOMIAC, Véronique ARNOUX, Marie-Josée COTTI et Mireille TOUCHE, MM. Daniel AUBIN, Christian CROCE, Louis JACOB, Maxime SEIGNARD, Bernard HODOUL et Serge SARLIN.

Absents : Olivier GAVERIAUX

Pouvoirs : Mr Olivier GAVERIAUX à Mr Christian CROCE

Madame Florence SOLOMIAC a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Compte-Administratif 2020

Monsieur Bernard HODOUL, 1^{er} Adjoint, présente le compte administratif 2020.

Le Maire se retire pour le vote, et le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Le compte administratif est arrêté comme suit :

Investissement

Dépenses Prévu : **720 240.92**

Réalisé : **214 486.68**

Reste à réaliser : **0.00**

Recettes Prévu : **639 931.23**

Réalisé : **569 950.79**

Reste à réaliser : **0.00**

Fonctionnement

Dépenses Prévu : **397 391.57**

Réalisé : **204 448.74**

Reste à réaliser : **0,00**

Recettes Prévu : **171 165.00**

Réalisé : **205 276.90**

Reste à réaliser : **0,00**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2. Approbation du Compte de Gestion 2020

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le Compte de Gestion établis par Monsieur le Trésorier de TALLARD à la clôture de l'exercice 2020.

Après vérifications le Compte de Gestion établis et transmis par ce dernier, est conforme au Compte Administratif 2020.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif de Monsieur le Maire et les écritures du Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

3. Vote du budget primitif 2021 :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2021.
L'ensemble des conseillers délibère à l'unanimité des membres présents ou représentés.

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	430 836.73	430 836.73
Investissement	126 308.34	126 308.34

L'ensemble des conseillers délibère à l'unanimité.

4. Vote des taux d'imposition 2021

Le Maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter, pour l'année 2021, les taux d'imposition.

Le Conseil Municipal accepte et décide de maintenir les taux suivants :

Taxe sur le Foncier bâti : Taux Départemental : **26,10%**
Taux Communale : **8,45%** } **34,55%**

- **Taxe sur le foncier bâti** **34,55 %**

- **Taxe sur le foncier non bâti** **3,37 %**

5. Réactualisation de la longueur de voirie communale (DGF)

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il faut réactualiser la longueur de voirie communale en vue de la dotation DGF de la Préfecture soit une longueur de voirie de 12 266 mètres linéaires sur la commune.

Le Conseil Municipal présent ou représenté approuve à l'unanimité cette longueur.

6. Subvention 2021

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal les différentes demandes de subventions pour l'année 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de verser pour l'année 2021, les subventions suivantes :

- **ACCA LA DIANE** **500€**
- **AMAC DU CANTON DE CHORGES** **70€**
- **LIGUE CONTRE LE CANCER** **50€**
- **ASSOCIATION ADMR** **200€**
- **DIVERS** **1 180€**

7. Convention avec Service Hygiène et Sécurité du Centre de Gestion des Hautes-Alpes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le centre de gestion de la fonction publique territoriale des Hautes-Alpes propose une mission permettant de soutenir la collectivité dans la mise en œuvre de sa démarche de prévention des risques professionnels afin d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents.

Les prestations seront les suivantes :

- Evaluation des risques professionnels (Document unique – mise à jour du document unique) : collectivité.
- Missions « assistant ou conseiller de prévention.
- Missions de formations/sensibilisations.

Le CDG 05 assurera les missions permettant d'accompagner la collectivité dans la mise en œuvre de sa démarche de prévention des risques professionnels afin d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents par l'intermédiaire d'un conventionnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

8. Prise de la compétence mobilité par la CCSPVA

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil qu'aujourd'hui, les communautés de communes sont encouragées par la LOM à prendre cette compétence. Dans le cas contraire, la région deviendra automatiquement AOM sur le territoire de la CCSPVA dès le 1^{er} juillet 2021. Ainsi, la compétence « mobilité » permettrait désormais l'organisation, le financement et la participation à certains ou à tous les services suivants :

- Transport public régulier de personnes ;
- Transport public à la demande de personnes ;
- Transport scolaire ;
- Mobilité active ;
- Mobilité partagée ;
- Mobilité solidaire

Il est précisé que cette prise de compétence ne signifie pas de prendre en charge la totalité des services organisés par la région sur le territoire. Le transfert ne s'effectue que si la communauté de communes en fait la demande.

Le Conseil Municipal se laisse le temps de réflexion avant de donner leur réponse.

9. Voirie communale 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est urgent de restaurer la chaussée au Chemin de Beaufort et au Chemin des Vergers suite aux intempéries de l'hiver, ces voies ont subi une grande dégradation, il est donc urgent de procéder à leurs revêtements.

Le Maire a présenté aux membres du Conseil des devis d'entreprise, après réflexion le Conseil Municipal retient l'entreprise Colas pour réaliser ces travaux d'urgence.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

10. Questions et infos diverses

Les élus ont été informés par Monsieur le Maire qu'un courrier a été adressé à Mme la DASEN (Inspectrice d'Académie) cosignés par 4 Maires du regroupement scolaire pour demander la mise à disposition d'un poste d'enseignant supplémentaire compte tenu de l'augmentation sensible des effectifs. Cette information a donné lieu à une discussion sur l'avenir de l'école de Rochebrune.

La commune a reçu un courrier des élèves de l'école, demandant de leur mettre à disposition un terrain communal : 2 propositions ont été faites pour leur « Projet d'Aire Terrestre Educative ».

Le Conseil accepte de leur prêter le terrain à côté du Camping des 3 Lacs, sous réserve de l'acceptation de la CCSPVA gestionnaire du site.

Monsieur le Maire a demandé un devis à l'entreprise RVTP pour changer certains compteurs d'eau et faire les relevés annuel, le Conseil autorise Monsieur le Maire à retenir cette entreprise.

A la demande de la propriétaire du Camping les Ecolodges qui souhaite louer une partie du hangar parcelle C n°7, le Conseil Municipal accepte cette location.

Clôture de la séance à 21h00